



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 22 mars 2016

Monsieur le Recteur,

Vous avez acté avec le ministère 35 suppressions de postes dans le second degré pour notre académie, ce que la FSU Guadeloupe a toujours dénoncé. Vous avez donc fait des choix en partenariat avec le ministère qui mettent notre académie en difficulté.

La phase inter académique du mouvement s'est conclue la semaine passée sur une aberration : de nombreux collègues qui ont obtenu les concours dans notre académie sont affectés hors de Guadeloupe bien qu'ils aient fait prévaloir un CIMM, et alors même qu'il y a des besoins dans notre académie dans ces disciplines (documentation, EPS, Technologie, Lettres Modernes, Mathématiques). Interdire aux collègues titulaires d'entrer dans notre académie alors qu'il y a des besoins, c'est faire le choix de la précarité.

C'est pourquoi la FSU dénonce une fois de plus les 35 suppressions de postes sur le fond et sur la forme !

Pendant que nous siégeons en groupe de travail pour préparer le CTA postes second degré, les collègues recevaient par mail leurs avis de mise en carte scolaire de la part de vos services. Le CTA qui se tient aujourd'hui est donc une chambre d'enregistrement de décisions déjà prises. Les notifications reçues par les collègues laissent interrogateurs sur la recherche de potentiels volontaires dans la mesure où les chefs d'établissement n'ont pas eu le temps de faire le travail demandé dans la circulaire que vous avez pourtant signé.

La répartition des moyens est largement insuffisante et les artifices de ventilation Heures postes / HSA imposés par la DBM aux établissements scolaires ne répondent en rien aux besoins. Les établissements REP particulièrement frappés par ces choix se sont retrouvés dans l'obligation de rendre une grande partie de ces moyens pourtant alloués à juste titre pour des élèves en grande difficulté.

La pression mise sur les équipes pédagogiques pour absorber les HSA crée des tensions inutiles dans les équipes pédagogiques et totalement incompatibles avec la nécessaire sérénité pour réaliser des projets au service des élèves. Où est la nécessité de service d'imposer la moitié d'un service en heures supplémentaires, si ce n'est à justifier la suppression d'un poste indûment ?

D'autre part, certains chefs d'établissement, usant à juste titre de leur autonomie au sein de l'établissement pour modifier la structure de la dotation horaire dans le respect du total, ont obtenu un vote positif de leur conseil d'administration. Malgré ce vote, vous avez défait illégalement ces choix pourtant prévus par le décret de juillet 1985, pour imposer des suppressions de postes qui ne se justifiaient absolument pas (Gourbeyre, Trois rivières).

À ce jour, des dizaines d'HSA doivent être absorbées par les équipes, sans compter les projets EPS (APPN, natation, sections sportives), et des autres disciplines qui viendront s'ajouter à une répartition déjà intenable. Votre choix va nécessairement engendrer la création en catastrophe de postes de précaires à la rentrée scolaire, que nous ne manquerons pas de répertorier et de médiatiser largement.

Dans le même temps, le nouvel organigramme du rectorat apparaît totalement absurde à notre organisation syndicale. L'organisation en 5 directions est totalement inégalitaire, car

vous mettez sur un pied d'égalité des services de plus de 30 personnes (DPES, DEC) avec des services... d'une personne (contrôle de gestion, ou contrôle interne comptable) !

Non seulement cet organigramme n'est pas fonctionnel, il est scandaleux et inéquitable, car une fois validé, il servira de référence à l'attribution des promotions et indemnités. Un chef de service se gérant seul pourra donc prétendre aux mêmes indemnités qu'un chef de division, voire qu'un chef de bureau qui encadre plusieurs gestionnaires.

Sur l'organigramme, des bureaux "promus" services apparaissent au même niveau hiérarchique que des divisions plus conséquentes, sans que leur périmètre d'action soit augmenté. Et pour ceux qui en douteraient, ces nouveaux chefs de service participent depuis peu aux réunions de chefs de divisions et de services ! C'est le top départ pour de belles promotions et des primes conséquentes !

Cet organigramme témoigne d'une volonté de maintenir les privilèges de certains au détriment de l'efficacité !

En effet, réunir la direction du Budget et des Moyens et celle de l'aide au pilotage aurait permis de rapprocher les statistiques, le budget et les moyens et ainsi de mieux prendre en compte les revendications des syndicats enseignants qui ont pointé du doigt les chiffres erronés et le manque de moyens alloués par le ministère ! Cette fusion aurait permis à l'académie d'être mieux à même de se défendre lors des bilatérales, mais visiblement ce n'est pas la préoccupation principale de notre hiérarchie !

Pourtant, Nantes, Bordeaux ou Toulouse ont fait le choix d'une direction ou pôle qui regroupe les moyens, le budget, le contrôle de gestion, le pilotage de la masse salariale.... mais on y parle de performance, sans doute ce mot fait-il peur en Guadeloupe !

Pour la FSU, il ne faut pas sous-estimer l'importance d'un organigramme : il est diffusé en interne mais aussi aux partenaires institutionnels, il est même, dans le cadre de certains concours (filière ITRF), demandé aux candidats à l'appui de leur dossier.

Cette proposition d'organigramme est déjà source de mécontentements et d'incompréhension de la part notamment des adjoints des chefs de division ou des chefs de bureau qui auparavant étaient souvent conviés aux réunions de services et sont maintenant "ignorés" par leur hiérarchie.

Seul point positif, la direction des relations et ressources humaines qui regroupent les divisions des personnels, la paie, l'action sociale et le service de suivi et de prévention afin de répondre de façon globale aux préoccupations des personnels. Il va de soi que nous souhaitons que l'action sociale puisse avoir les moyens de mener à bien une mission de plus en plus conséquente et que les personnels qui traversent des difficultés puissent être mieux pris en charge.

Les personnels administratifs ne sont pas dupes de ce tour de passe-passe : la FSU est présente dans toutes les CAPA et sera vigilante sur l'attribution des promotions et la mise en œuvre de la RIFSEEP dont nous exigerons une présentation en CTA bilan chaque année.

Par cet organigramme, Monsieur le Recteur, vous faites le choix de l'iniquité, de l'injustice, du clientélisme.

Monsieur le recteur, vous dégradez les conditions de travail des titulaires en multipliant les suppressions de postes et les compléments de service, vous dégradez les conditions du service public en augmentant le nombre de précaires enseignants moins bien formés ou pas formés du tout. Vous assumez un fonctionnement injuste de vos services. Vous dégradez les conditions de réussite des élèves.

Les représentants de la FSU